



Commission scolaire  
de la Rivière-du-Nord

COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

# OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS : P-17-571

AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE : Du 2017-10-19 au 2017-11-01

## CHARGÉ(E) DE PROJET – INGÉNIEURE OU INGÉNIEUR

**REMPLACEMENT À TEMPS PLEIN À 100% DE TÂCHE OU L'ÉQUIVALENT DE 35 HEURES/SEMAINE**

*Jusqu'au 30 juin 2018 avec possibilité de prolongation*

**SUPÉRIEUR IMMÉDIAT :** M. Martin Legault, coordonnateur, Service des ressources matérielles

**LIEU DE TRAVAIL :** Service des ressources matérielles

---

### NATURE DU TRAVAIL :

L'emploi d'ingénieure ou ingénieur comporte plus spécifiquement l'exercice d'attributions conformes à celles prévues à la *Loi sur les ingénieurs*, L.R.Q., c. I-9. L'ingénieure ou l'ingénieur exerce des fonctions d'analyse, planification, conception, conseil, élaboration, réalisation et contrôle en lien avec des travaux de génie concernant les terrains, les bâtiments et les installations de la commission scolaire.

### QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Elle ou il supervise les travaux de construction exécutés dans les bâtiments de la commission scolaire en s'assurant du contrôle de la qualité des travaux, de la sécurité des occupantes et occupants et du respect de l'échéancier et du budget, selon les normes propres à la profession.

Elle ou il représente la commission auprès des firmes partenaires avec lesquelles elle ou il entre en rapport; elle ou il anime les réunions de chantier; elle ou il coordonne, s'il y a lieu, le travail du personnel de son secteur impliqué dans les travaux.

Elle ou il conçoit et élabore des programmes d'entretien préventif des systèmes mécaniques et électriques des bâtiments et installations de la commission scolaire; elle ou il inspecte et évalue la condition des équipements et matériaux, recommande les réparations nécessaires et propose des solutions.

Elle ou il est appelé à conseiller les directions d'établissement et à apporter la contribution de sa spécialité aux travaux d'équipes multidisciplinaires portant sur des objets d'ordre administratif, pédagogique et technique.

Elle ou il participe à l'élaboration et au développement de normes, de directives, de guides, d'outils ou de protocoles de surveillance, réalisation ou inspection de travaux; elle ou il s'assure de l'application des différentes normes et de la réglementation en vigueur.

### QUALIFICATIONS REQUISES :

Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

## QUELQUES ATTRIBUTIONS PARTICULIÈRES

- Posséder un esprit d'analyse développé et un esprit de synthèse;
- Avoir un sens aigu du service à la clientèle et faire preuve de rigueur;
- Connaissance des lois, des règlements et des normes en vigueur relatifs au secteur d'activité;
- Faire preuve d'initiative, de créativité, d'autonomie, d'un sens aigu des responsabilités, de flexibilité et d'une très grande disponibilité;
- Avoir de la facilité à communiquer verbalement et par écrit;
- Montrer des aptitudes manifestes au travail d'équipe.

## EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Posséder une expérience pertinente en gestion de projets de construction;
- La connaissance du milieu de l'éducation sera considérée comme un atout.

**HORAIRE DE TRAVAIL :** À préciser avec le supérieur immédiat

**TRAITEMENT ANNUEL :** Entre 41 560\$ et 78 792\$

**ENTRÉE EN FONCTION :** À préciser avec le supérieur immédiat

Les personnes intéressées ont jusqu'au **1er novembre 2017 à 16h** pour soumettre leur demande écrite en joignant un curriculum vitae à jour à: Mme Mélanie Parent, Service des ressources humaines, Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 995, rue Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7, internet : [parentm@csrdn.qc.ca](mailto:parentm@csrdn.qc.ca) télécopieur : (450) 438-2551.

Seules les personnes dont la candidature a été retenue recevront un appel. Merci de votre collaboration et nous vous remercions à l'avance de votre intérêt envers la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

**N.B. : La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.**